

Province de Québec

# Municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE  
MUNICIPALITÉ

## AVIS PUBLIC Demande de dérogation mineure

**AVIS PUBLIC** est par les présentes donné par la soussignée, selon les exigences de l'Article 145.6 de la *loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

**QUE** lors de la séance ordinaire qui aura lieu le 12 mai 2026 à 18h30 au 267, rue Notre-Dame, à Notre-Dame-de-la-Paix, les membres du conseil municipal statueront sur la demande de dérogations mineures suivantes:

- Adresse de l'immeuble : 6, rue St-Pierre – Lot 5 532 896

La demande de dérogation vise à permettre une subdivision de lot en 2 lots distincts de dimension inférieure au règlement de lotissement.

Le règlement de lotissement no 1016, article 18 stipule qu'un lot desservi par l'aqueduc doit avoir une superficie de 1396 m<sup>2</sup> et une largeur de 22.5 m.

Toute personne intéressée désirant se faire entendre par le conseil relativement à cette demande de dérogation mineure, doit faire parvenir ses commentaires par écrit à :

Madame Cathy Viens  
Directrice générale et greffière-trésorière  
**Municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix**  
267, rue Notre-Dame  
Notre-Dame-de-la-Paix, Québec  
J0V 1P0

ou

dg@ndlapaix.ca

**DONNÉ à NOTRE-DAME-DE-LA-PAIX ce 4 mai deux-mille-vingt-six.**

*Cathy Viens*

Cathy Viens  
Directrice générale, greffière-trésorière

\*\*\*\*\*  
**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussignée, Cathy Viens, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant aux endroits désignés par le conseil tel que décrit dans le règlement 1032, le 4 mai 2026, entre 9 heures et 17 heures.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce lundi 4 mai 2026.

*Cathy Viens*

Cathy Viens  
Directrice générale, greffière-trésorière